

MOTION POUR LE MAINTIEN
DE L'AGENCE LOCALE D'ASSURANCE MALADIE DE LILLERS

Alors qu'au niveau national, nous célébrons les 70 ans de la sécurité sociale d'Ambroise Croizat, au niveau local, la direction de la CPAM de l'Artois envisage la fermeture de l'agence locale d'assurance maladie de Lillers, agence de proximité, au 30 juin 2017.

L'objectif de la CPAM de l'Artois, en ligne avec les orientations de réduction des coûts données par le ministère de Mme Marisol TOURAINE, est de ne plus maintenir que quelques centres de gestion pour le Département à l'horizon 2021.

D'une façon générale, la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la période 2018/2021 programme la fermeture de centres, d'agences, ici et là.

L'agence locale d'assurance maladie de Lillers reçoit chaque jour, une centaine d'assurés sociaux habitant la commune de Lillers et les communes proches. L'organisation générale de la Sécurité Sociale prévoyait pourtant des caisses et agences locales pour être au plus près des assurés afin de les aider dans leurs démarches et pour leur assurer un suivi personnalisé de leur dossier.

Cette décision de fermeture programmée de l'agence locale de Lillers, palliée par des permanences dans d'autres locaux que ceux de l'agence actuelle, **interpelle** tout à la fois le Conseil Municipal de LILLERS, les usagers et bien-sûr les personnels.

Très attaché à la proximité des services publics, le Conseil Municipal de LILLERS **considère** que l'accueil est le premier point d'entrée de l'utilisateur dans le circuit administratif. La fermeture d'une agence, la dématérialisation, la création de plateformes téléphoniques ne suppriment jamais la nécessité pour nombre d'assuré-e-s d'un contact direct mais le rendent beaucoup plus compliqué et rendent beaucoup plus compliqué l'accès aux droits.

CONSIDERANT que les données de fréquentation demeurent significatives,

CONSIDERANT que cette fermeture serait un mauvais signe donné aux citoyens vivant sur ce territoire,

CONSIDERANT que les inégalités vont irrémédiablement se creuser,

Le conseil municipal de LILLERS, à l'unanimité

- **S'OPPOSE** à la fermeture de l'agence locale d'assurance maladie de Lillers, d'autant plus que depuis 2015, la Ville de LILLERS a consenti des efforts financiers en mettant à disposition gracieusement les locaux actuels rue A. Croizat. Ceci, en conformité avec sa ligne politique qui fait de la promotion et de la défense des services publics de proximité, une priorité
- **DIT QUE** la proposition de substituer des « permanences » est insatisfaisante
- **DEMANDE** au Conseil d'Administration de la CPAM d'arrêter son processus de fermeture de l'agence locale, agence de proximité, au nom d'une logique comptable et rentable.

